

14ème législature

Question N° : 98983	De M. Guénaël Huet (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >politique de l'éducation	Analyse > maîtrise de la langue française. perspectives.
Question publiée au JO le : 20/09/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la maîtrise de la langue française par les élèves du collège. D'après une étude du ministère de l'éducation nationale, 60 % des élèves ont une bonne maîtrise de la langue dont un quart un excellent niveau. 15 % des élèves ont une maîtrise réduite, voire très réduite, de la langue française. 3 % d'entre eux sont en grande difficulté. Ainsi, les inégalités scolaires restent une réalité, imprégnées par une forte influence de l'origine sociale sur les performances. Les résultats des élèves des zones d'éducation prioritaire sont inférieurs aux autres, 27,4 % d'entre eux peuvent être considérés en difficulté. Certaines études montrent que les élèves en retard et ceux de l'éducation prioritaire ont de meilleurs résultats avec le numérique qu'avec le papier. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer la maîtrise de la langue française par les élèves du collège et pour équiper les collèges de zones d'éducation prioritaire en matériel numérique qui permet aux élèves de ces établissements d'être plus à l'aise avec la lecture et donc avec la maîtrise de la langue française.